

Compte rendu du conseil plénier – Saillans

Séance du 7 juin 2011

Présents : François PEGON ; Alain MACHET ; Jean-François PECCOUD ; Charles DESBOIS ; Freddy MARTIN ; Hervé ROMAND ; Delphine FONTAYNE ; Michel-Henri BERNARD.

Excusés : Elie MAROGLOU ; Michèle CLOUET ; Bénédicte JAFFRE ; Jean-Claude MIEGE ; Nadine GUINARD ; Annette GUEYDAN

Secrétaire : Olivier GARNIER

1/ adoption du dernier conseil municipal : pas d'observations.

2/ réhabilitation et mise en conformité de la salle des fêtes communale : projet de convention et adhésion avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Drôme ; La salle des fêtes a fait tout récemment l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité pour les établissements recevant du public (sécurité incendie).

Cette situation impose la réalisation de travaux et, par suite, la prise en compte obligatoire de la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, d'autres orientations d'aménagement méritent d'être examinées pour améliorer les possibilités et fonctionnalités d'utilisation de cet espace.

Le CAUE a émis une proposition d'intervention en ce sens pour un coût de 2380 € HT.

3/ diagnostic complémentaire au réseau d'assainissement : autorisation du département à percevoir pour le compte de la commune de Saillans la subvention éventuellement attribuée par l'agence de l'eau

L'agence de l'eau est susceptible d'aider la commune pour le financement de cette opération.

Toutefois, le versement de l'agence peut se faire indirectement, par l'intermédiaire du conseil général de la Drôme au titre de conventions liant cet établissement public à la collectivité départementale.

Aussi, l'agence de l'eau demande à la commune d'accepter par anticipation ce mode de versement indirect de la subvention.

4/ Avis de la commune sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale élaboré par le préfet de la Drôme

A la demande du Préfet de la Drôme, le projet de schéma départemental qu'il a élaboré doit recueillir l'avis de l'ensemble des collectivités de la Drôme avant fin septembre. Le Préfet devra arrêter le schéma définitif avant fin décembre 2011.

La commune doit dans ce cadre se prononcer sur trois points :

- le rapprochement intercommunal entre les communautés de communes du pays de Saillans et du Crestois et la ville de Crest, soit au total 15 communes ;
- la dissolution du syndicat intercommunal de télévision de Vercheny et une adhésion directe des communes au Syndicat Départemental de Télévision ;
- la dissolution du syndicat intercommunal d'électricité du Diois et une adhésion directe des communes au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED)

5/ subvention aux associations pour l'organisation des festivités traditionnelles 2011

L'ensemble des demandes n'est pas encore réuni.

Une première proposition pourra être faite au conseil municipal pour les festivités de la Saint-Jean (23 juin 2011) au bénéfice de l'association la carafe des trois bosses.

6/ Acquisition d'un indicateur de vitesse et demande de subvention au titre des amendes de police

L'acquisition de cet indicateur de vitesse présente un intérêt sur le plan pédagogique en particulier sur le secteur de l'avenue Coupois. Ces indicateurs ont démontré leur utilité sur d'autres communes proches de Saillans. Il peut être financé à hauteur de 50 % au titre des amendes de police.

7/ Point sur le programme du groupe scolaire : travaux et financement

Les imprévus de chantier sur ce programme ont été nombreux et notamment sur le lot maçonnerie en raison du mauvais état des ouvrages existants (murs et charpente) et conduisent à un dépassement de l'enveloppe globale dont le coût précis sera donné lors du conseil municipal.

8/ Informations et questions diverses :

- décision de passation de marché de travaux pour le programme de renforcement et de diversification de la ressource en eau potable communale : marché passé avec l'entreprise Liotard pour un montant de 55304 € HT.
- décision de passation d'un avenant n°2 au marché de travaux passé avec le lot 1 (maçonnerie) concernant le programme de restauration de l'église Saint-Géraud : marché passé avec l'entreprise Jacquet pour un montant de 148 828, 37 € HT.
- décision de passation d'un avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier du pêcher : marché passé avec l'entreprise Liotard pour un montant de 12 600 € HT.
- déclarations d'intention d'aliéner (5) : pas d'observations.
- situation des projets de construction d'abri bois en zone d'extension urbaine ou en zone naturelle. La réalisation de ces annexes est autorisée par le PLU. Toutefois, une réserve d'interprétation existe sur leur caractère « harmonieux » avec les constructions auprès desquelles ils sont édifiés. Par ailleurs, la législation a évolué récemment dans le sens d'une meilleure prise en compte des énergies renouvelables dans les constructions, promouvant ainsi les constructions en bois. L'architecte des bâtiments de France sera consulté à ce sujet.

Points à ajouter à l'ordre du jour de la séance du 14 juin :

- modification du tableau des indemnités des élus ;
- sécurité routière : travaux proposés au titre des amendes de police 2011 ;
- Fixation des frais notariés dans le cadre de l'échange foncier décidé par le conseil municipal entre la commune et le domaine des trois becs, ainsi qu'entre la commune et froid loisirs équipement ;
- Acquisitions de mobilier scolaire pour la rentrée 2011 – compléments d'acquisitions à celles décidées par délibération du 10 mai 2011 ;
- Présentation des conclusions du rapport sur les fouilles archéologiques menées sur le lotissement « le grand cèdre » (information) ;
- Demande de subvention auprès du département au titre du « + patrimoine » pour la rénovation de la peinture de la montée d'escalier de l'hôtel de ville
- Tarifs d'occupation du domaine public.

*

*

*